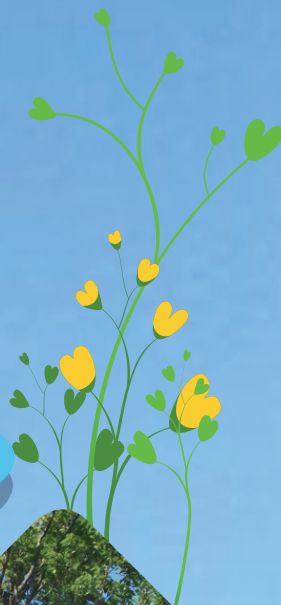


Castillon-du-Gard

BULLETIN MUNICIPAL N° 6

JUIN 2013



Les festivités
de l'été

PAGE 26



La municipalité
vous souhaite
d'agréables
vacances !

LI MANJO COUDÉNA !

Autrefois, les Castillonnais vivaient très économiquement et principalement de la viande de porc, et ne jetaient rien de leur ration de lard ... D'où leur surnom, les mangeurs de couenne, « li manjo coudéna » ...



CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU GARD (CPAM)

14 rue du Cirque Romain - 30921 NIMES Cedex 9
Tél. : 36 46

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DU GARD (CAF)

321 rue Maurice Schumann - 30922 Nîmes Cedex 9
Tél. : 0 820 25 30 10
www.caf.fr/ma-caf/code/301

CONSEIL GÉNÉRAL

3 rue Guillemette - 30044 Nîmes cedex 9
Renseignements : 04 66 76 76 76
www.gard.fr

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PONT DU GARD

21 bis avenue du Pont du Gard - 30210 Remoulins
Tél. : 04 66 37 67 67
www.cc-pontdugard.fr

DÉCHETTERIE DE FOURNÈS

La Pale (à côté des pompiers)
Tél. : 04 66 01 88 04

Jours et heures d'ouverture :

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Accessible après inscription.

- Sont stockés : verre, carton, papier, plastique, PVC..., fer encombrant, gravats, bois non recyclable, huile de vidange.
- Zone de stockage des déchets végétaux.
- DMS (déchets ménagers spéciaux : aérosols, peinture, décapant, produits toxiques et polluants).
- Collecte de vêtements.

EDF

Accueil raccordement électricité : 0 810 058 714
Centre d'appel dépannage : 0 810 433 030

EDGARD

Tél. : 0 810 33 42 73
www.edgard-transport.fr

ESPACE EMPLOI

Accueil réservé aux jeunes de 16 à 25 ans,
mission locale jeunes,

1^{er} étage de la mairie de Remoulins

71 avenue Geoffroy Perret - 30210 Remoulins
Tél. : 04 66 37 27 13

Mail : emploi-remoulins@laposte.net

GENDARMERIE

76 bis av. Geoffroy Perret - 30210 Remoulins
Tél. : 04 66 37 01 11

OFFICE DU TOURISME

Place Grands Jours - 30210 Remoulins
Tél. : 04 66 37 22 34
www.ot-pontdugard.com

POLICE INTERCOMMUNALE

Tél. : 06 37 65 44 27

POLICE SECOURS Tél. : 17

POMPIERS Tél. : 18

La Pale - 30210 Fournès

PRÉFECTURE DU GARD

10 avenue Feuchères - 30045 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 36 40 40
www.gard.gouv.fr

SAMU Tél. : 15

SAUR DE LAUDUN

Tél. : 04 66 79 49 07

SECOURS Tél. : 112

Numéro unique d'appel d'urgence en Europe

SICTOMU

Commande bac individuel Tél. : 04 66 22 13 70
www.sictomu.org

TRÉSORERIE

87 av. Geoffroy Perret - 30210 Remoulins
Tél. : 04 66 37 01 69 - Fax: 04 66 37 27 83

PÔLE EMPLOI BAGNOLS SUR CÈZE

Résidence Le Murel rue 19 Mars 1962
30210 Bagnols sur Cèze
Tél. : 39 49

SNCF

Billetterie
Place de la gare - 30210 Remoulins
Tél. : 36.35

LE PORTAIL DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE

www.service-public.fr

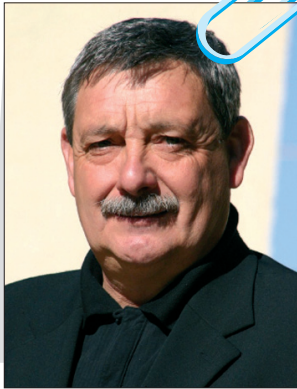


Bulletin municipal n°6 de Castillon du Gard - JUIN 2013
Directeur de publication : Jean-Louis Berne
Crédit photos : Jean-Pierre Meger et la municipalité
Conception graphique : BFC Marketing, Espace Agora, 19 avenue du
Général de Gaulle, 30200 Bagnols-sur-Cèze, Tél. 04 66 89 94 86
Rédaction, impression et distribution : Mairie de Castillon-du-Gard.



→ NUMÉROS UTILES	2
→ ÉDITO DU MAIRE	4
→ IMPÉRATIFS	5
→ LE NOUVEAU PERSONNEL	6
→ LE PERSONNEL SE FORME	7
→ ECOLES / CANTINE SCOLAIRE / GARDERIE PERISCOLAIRE	8
→ FINANCES	9
→ URBANISME	12
→ TRAVAUX	14
→ SMAGE	17
→ SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON	18
→ COMMUNAUTE DE COMMUNES	20
→ SICTOMU	23
→ CCAS	24
→ FESTIVITES	26
→ QUELQUES INFOS	28
→ ETAT CIVIL	31





Un bulletin municipal qui vous informe sur la vie de votre commune et plus particulièrement sur les dates à ne pas manquer cet été.

Vous trouverez également les actions engagées par la Communauté de Communes du Pont du Gard, le SMAGE des Gardons ainsi que par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon.

EN ESPÉRANT QUE LE TEMPS ACCEPTE UNE FOIS POUR TOUTES DE QUITTER SON HABIT DE GRISAILLE, JE VOUS SOUHAÏTE À TOUTES ET À TOUS DE PASSER D'AGRÉABLES VACANCES.

Jean-Louis BERNE



MAIRIE

→ Le secrétariat est ouvert au public :
(rez-de-chaussée)

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi
et vendredi de 8h30 à 12h

Le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 18h

Le vendredi de 13h30 à 17h30

→ L'accueil urbanisme est ouvert
au public : (1^{er} étage)

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi
et vendredi de 08h à 12h

Le lundi et jeudi de 13h30 à 18h

Le vendredi de 13h30 à 17h30

→ Permanence élus :

Le samedi de 10h à 12h

→ Contact :

11 place du 8 Mai 1945

30210 CASTILLON DU GARD

Courriel : mairie@castillondugard.fr

Téléphone : 04 66 37 12 74

Fax : 04 66 37 33 87

Site Internet : www.castillondugard.fr

NOUVEAU
Dès Septembre 2013

LA POSTE

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi
et samedi de 8h30 à 12h

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h à 16h30

Place du 8 mai 1945

Téléphone : 04 66 37 35 54

NOUVEAU

ÉCOLES

→ Primaire (principale)

1, rue de l'Eglise

Téléphone : 04 66 37 03 24

→ Maternelle (chapelle romane)

11, rue du Presbytère

Téléphone : 04 66 37 41 25

→ Cantine Scolaire

11, rue du Presbytère

Portable : 06 16 83 41 67

→ Maison Familiale et Rurale

4, chemin Les Codes Bas

Téléphone : 04 66 37 09 32

www.mfr-pontdugard.com



RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer **dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire** (se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile).

Une attestation de recensement leur sera délivrée et devra être conservée précieusement. Cette attestation sera réclamée pour toute inscription à un examen ou un concours. Elle sera demandée également pour s'inscrire à une auto-école en vue de la préparation du permis de conduire.

Le recensement militaire permet l'inscription automatique à la journée de défense citoyenne (J.D.C) qui se déroule en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½. Le jeune administré reçoit un certificat de participation à la J.D.C, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



ÉLECTIONS

Les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales, élisent les conseillers municipaux lors des élections municipales.

Les prochaines élections municipales auront lieu en 2014, pensez à vous inscrire sur la liste électorale avant le 31/12/2013.

Les formulaires d'inscription (cerfa n°12669*01 pour les citoyens français et cerfa n°12670*01 pour les citoyens de l'Union européenne) sont disponibles en mairie ou sur le site :

www.vosdroits.service-public.fr

Pensez à nous signaler votre nouvelle adresse en cas de changement de domicile dans la commune.

LE CALENDRIER DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

Premier tour :

DIMANCHE 9 MARS 2014*

Deuxième tour :

DIMANCHE 16 MARS 2014*

** Les dates sont notées à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.*

Les deux dimanches d'élection seront annoncés par texte officiel et publiés dans les mois à venir.



DÉPART À LA RETRAITE

Nelly HOFFER, figure emblématique de notre agence postale depuis décembre 1989*, a pris congé de son poste le samedi 10 novembre 2012.

Un petit clin d'œil, c'était le jour de son anniversaire !!!!!
Nous lui souhaitons de profiter longuement de cette retraite bien méritée.

** date de la création de l'agence postale de Castillon-du-Gard*

• **Christelle GRIOTTI** nous quitte pour prendre de nouvelles fonctions à la Communauté de Communes Pays d'Uzès.

Nous la remercions pour les nombreuses années passées au service des Castillonnais, et lui souhaitons une bonne continuation.

• **Cloé RIZZUTI** prendra en charge la gestion de l'urbanisme et des élections en complément de la gestion du CCAS et de l'Etat Civil.

• **Delphine REYNAUD** assurera l'accueil jusqu'au 31 août 2013 dans l'attente d'une organisation définitive.



BIENVENUE À GÉRALDINE ET ALINE

C'est tout naturellement que nous souhaitons la bienvenue à :

• **Géraldine MONTAGUT** qui est en charge de la propreté des locaux communaux (mairie, salle des remparts et toilettes publiques) depuis le départ en retraite de Roselyne GUIRAUD.



• **Aline GONIN** en charge de l'agence postale de Castillon-du-Gard depuis le 12 novembre 2012.



LE PERSONNEL SE FORME



Depuis le début d'année 2012, la commune met l'accent sur la formation. En dehors des formations individuelles accordées tout au long de l'année à notre personnel, **3 formations indispensables** ont été organisées par la commune :

L'INITIATION AUX PREMIERS GESTES DE SECOURS

qui s'est déroulée le mercredi 18 janvier 2012 dans la salle de la Chapelle Romane pour 12 agents communaux (en contact direct avec nos enfants et/ou les administrés). Cette formation, animée par deux agents de la Croix Rouge Française, avait pour objectif d'initier le personnel communal aux situations d'accidents réparties en 8 chapitres :

- La protection
- L'alerte
- La victime s'étouffe
- La victime saigne abondamment
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint après un traumatisme (plaie, brûlure, atteinte des os et des articulation..)



L'INITIATION POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES

organisée le mercredi 21 novembre 2012 en collaboration avec notre prestataire SECURIPRO pour permettre aux employés de reconnaître :

- Les causes de l'incendie
- Le mécanisme de combustion
- Les classes des feux
- Le classement par agent d'extincteur
- Les principes d'extinction
- Le fonctionnement des différents extincteurs

RESPECTEZ LES DISTANCES DE SÉCURITÉ

 eau + additif	EAU PULVÉRISÉE Action : Refroidissement Classe de feu : A
 eau + additif	EAU + ADDITIF Action : Refroidissement, isolement Classe de feu : A - B
 mousse	MOUSSE Action : Refroidissement, isolement Classe de feu : F
 poudres	POUDRES Action : Isolement, étouffement, inhibition Classe de feu : A - B - C
 CO2 ou dioxyde de carbone	CO2 Action : Étouffement Classe de feu : B

L'extinction peut-être obtenue par :
- Dispersion - Soufflage - Refroidissement - Étouffement
- Obstruction ou fermeture d'un robinet - Inhibition

L'OBTENTION DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

pour le personnel détaché aux écoles, à la cantine scolaire et à la garderie périscolaire n'ayant pas ce diplôme. Cette formation, prise en charge par la commune (délibération 42/2012) va permettre à Mme Valy Céline, Mme Garcia Murielle et Mme Calvet Dany d'obtenir leur BAFA. Nathalie Durand, Catherine Flammang et Estelle Relandre sont déjà titulaires de ce précieux brevet.

Cet enseignement prépare aux fonctions suivantes :

- participation, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique
- encadrement et animation de la vie quotidienne et des activités
- participation à l'accueil et à la communication
- accompagnement de mineurs dans la réalisation de leurs projets

Chaque candidat doit valider 3 modules pour obtenir le diplôme :

- la session de formation générale dont l'objectif est d'apporter des informations générales sur le fonctionnement des centres, de travailler la notion de projet, de découvrir des techniques d'animation et vivre en groupe. *Ce module, d'une durée de 8 jours, a été validé par les agents pendant les vacances de la Toussaint*
- un stage pratique de séances d'animation, à réaliser 18 mois maximum après le suivi de la formation générale, soit en séjours de vacances, soit en Accueil de Jeunes ou en Accueil de Loisirs *Ce module est en cours de validation par nos agents, il se déroule sur 14 jours en alternance entre les vacances de février, d'avril et de juillet.*
- la session d'approfondissement ou de qualification pour approfondir certains aspects de la vie quotidienne d'un centre, établir le bilan des étapes précédentes de la formation, découvrir un domaine particulier de l'animation ou acquérir une compétence pédagogique reconnue. *Ce module sera effectué entre septembre et décembre 2013*



Cette formation permettra notamment d'assurer l'accueil périscolaire dans le cadre de la réforme scolaire prévue pour la rentrée 2014.



ÉCOLE / CANTINE SCOLAIRE GARDERIE PÉRISCOLAIRE

CRÉATION D'UNE 7^{ÈME} CLASSE POUR LA RENTRÉE 2012

La rentrée scolaire 2010-2011 a été marquée par la création d'une sixième classe en raison de la présence de 142 élèves cette année là.

Idem pour cette année avec la création de notre septième classe située dans l'ancienne garderie périscolaire. Cet agrandissement était primordial pour accueillir les 165 enfants empruntant le chemin de nos écoles chaque jour depuis le début de l'année scolaire.

La garderie périscolaire est dorénavant située dans la salle de la cantine scolaire, rue du Presbytère.



L'ANNÉE SCOLAIRE 2012 / 2013* EN QUELQUES CHIFFRES :

→ **165 enfants répartis sur 123 familles Castillonnaises**
Soit

18 Elèves en Petite Section

21 Elèves en Moyenne Section

27 Elèves en Grande Section

25 Elèves en Cours Préparatoire

16 Elèves en Cours Élémentaire 1^{ère} année

18 Elèves en Cours Élémentaire 2^{ème} année

15 Elèves en Cours Moyen 1^{ère} année

25 Elèves en Cours Moyen 2^{ème} année

→ **10 427 repas servis**

→ **4 437 inscriptions en garderie périscolaire**

*chiffres réels de septembre 2012 à mai 2013



RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRE

Que prévoit la réforme des rythmes scolaires ?

Le Redéploiement des 24 heures d'enseignement hebdomadaires sur 4 jours 1/2 ; c'est ce que prévoit le décret du 24 janvier relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles primaires. La réforme prévoit aussi des activités pédagogiques consacrées à l'aide aux élèves en difficulté ou au travail personnel. En outre, elle invite les collectivités territoriales à proposer des activités périscolaires.

Où en sommes-nous au niveau communal ?

Lors du conseil d'école du 22 janvier 2013, l'équipe enseignante et les parents présents ont présenté et discuté du projet de la réforme des rythmes scolaires. Après débat, un vote favorable émane pour son application dès la rentrée 2013 mais la motion suivante est soulignée :

« **Même si le conseil d'école pense qu'une réforme des rythmes scolaires est souhaitable, il pense que cette réforme (réforme des rythmes à l'école primaire- Dossier de presse du 10 janvier 2013) apparaît impossible à mettre en œuvre à Castillon-du-Gard telle qu'elle est proposée aujourd'hui.** »

En date du 13 février, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité le report de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à l'année scolaire 2014.

Pourquoi avons-nous reporté sa mise en place ?

La mise en place de cette réforme pour la rentrée 2013 est problématique pour notre commune en termes de délais, de coût et d'organisation.

La décision de la reporter d'un an permettra d'apporter toute l'attention que mérite un tel changement pour le bien-être de l'enfant.



Prise en charge des enfants jusqu'à 16h30 minimum 	Journées de 5h30 soit 45 minutes de moins qu'actuellement 	Pause déjeuner de 1h30 minimum 
Meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires		Activités pédagogiques en groupes restreints pour les élèves en difficulté 



LE BUDGET D'UNE COMMUNE EST COMPOSÉ DE DEUX SECTIONS BIEN DISCTINTES :

• La section fonctionnement :

Elle comprend toutes les charges de gestion courante financées par des recettes courantes et principalement par les contributions directes locales.

• La section investissement

Elle regroupe, concernant les dépenses, toutes les opérations d'acquisition de biens mobiliers ou immobiliers, les gros travaux et le remboursement du capital des emprunts qui diminue l'endettement.

En recettes, on trouve :

- Les subventions
- Les reventes de biens
- Les nouveaux emprunts
- L'autofinancement

Pour l'année 2013, les membres du Conseil Municipal ont approuvé les budgets primitifs suivants :

Extrait de la DELIB D27/2013

« Après présentation du projet de budget primitif 2013 il est proposé de passer au vote pour un équilibre ainsi qu'il suit :

- Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 1 527 841.86 €
- Les dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 810 412.50 €

Vote pour : 9

Vote contre :

Abstentions : 4... »

Extrait de la DELIB D27/2013

« Après présentation du projet de budget primitif 2013 assainissement, il est proposé de passer au vote pour un équilibre ainsi qu'il suit :

- Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 272 651.08 €
- Les dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 246 206.48 €

Vote pour : 10

Vote contre :

Abstentions : 3... »





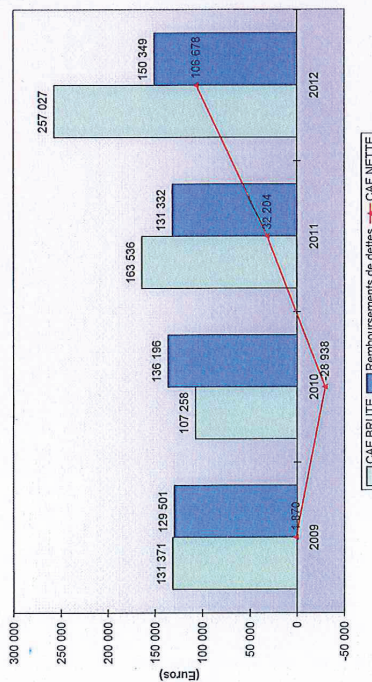
Extrait du document de valorisation financière et fiscale 2013 de la trésorerie de Remoulins.

L'autofinancement brut et net

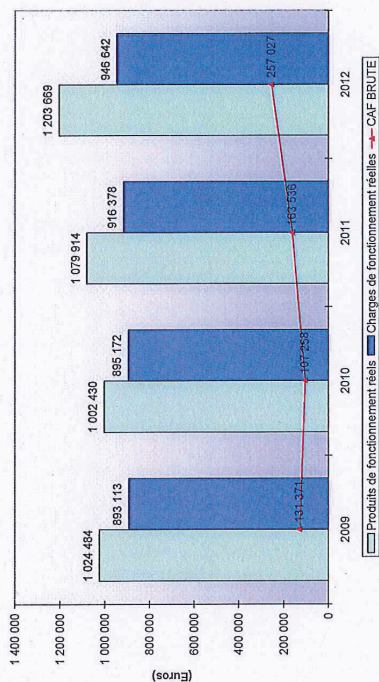
La capacité d'autofinancement brute

La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles. La CAF brute doit être en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

ÉVOLUTION DE LA CAF NETTE



ÉVOLUTION DE LA CAF BRUTE



La capacité d'autofinancement nette

La Capacité d'AutoFinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour (auto)financer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est l'indicateur de gestion par excellence. Elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement les ressources pour à la fois rembourser ses dettes et financer en propre ses dépenses d'équipement.



Extrait du document de valorisation financière et fiscale 2013 de la trésorerie de Remoulins.

Bilan

bilan en 2012	
ACTIF	PASSIF
Immobilisations 8 688 749	Subventions, dotations, réserves 8 022 514
Stocks et créances 16 327	Dettes financières 996 468
Trésorerie 460 401	Dettes fournisseurs, sociales 146 499
	FDR = 330 233
	BFR = -130 172
	Trésorerie = FDR - BFR = 460 405

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant)

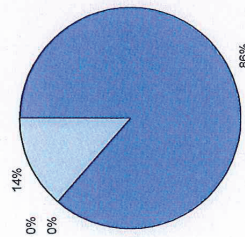
2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représentée sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) devant permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ".

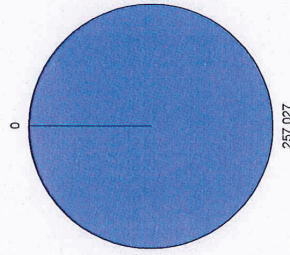
Ce fonds de roulement devant permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

STRUCTURE DE L'ACTIF IMMOBILISE



- c/20421 Immobilisations corporelles
- c/2174-22 Immobilisations reçues à disposition ou détenues en affectation
- c/23 Immobilisations en cours
- Autres immobilisations (C/ 24, 26, 27)

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE 2012



- Résultat de l'exercice
- Provisions sur créances
- Amortissement des matériels divers
- Provisions pour risques et charges
- Amortissement des constructions
- Amortissement des réseaux et voirie
- Provisions réglementées



LA RÉFORME DU CALCUL DES SURFACES : LA SURFACE DE PLANCHER

Depuis le 1^{er} mars 2012, une nouvelle typologie de surface remplace la SHON (surface hors œuvre nette) et la SHOB (surface hors œuvre brute), anciennement utilisées pour les permis de construire, les déclarations préalables et prises en compte dans le droit de l'urbanisme : il s'agit de ce que l'on appelle la « surface de plancher ». Complétée de la notion d'emprise au sol, elle est désormais utilisée pour le calcul des droits à construire.

La surface de plancher est ainsi définie à l'article L.112-1 et R.112-2 du code de l'urbanisme comme étant **« la surface de plancher de la construction s'entend de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment. »**

Comme pour la SHON, la surface de plancher s'obtient après déduction de l'épaisseur des murs de façades (embrasures des portes et des fenêtres comprises) des vides et trémies afférents aux escaliers et ascenseurs, surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1.80m, surfaces de plancher aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non y compris les rampes d'accès et aires de manœuvres, les balcons, les loggias, les coursives extérieures (non fermées) locaux techniques, ...

BILAN DES AUTORISATIONS D'URBANISME 2012

PC ACCORDÉS	PC REFUSÉS
22*	7
<p><i>*Ce chiffre correspond à 10 autorisations pour la construction d'une maison individuelle et 12 autorisations pour la création de garage, terrasse, abri technique etc.</i></p> <p><i>Il ne tient pas compte des demandes de PC modificatif.</i></p>	<p><i>Dans l'attente du résultat de l'étude hydraulique prévu courant de l'été 2013, 7 PC ont été refusés. Selon les conclusions de cette étude, certaines situations pourraient être révisées.</i></p>
1 Permis d'aménager (PA) accordé pour 11 lots	



BILAN DES AUTORISATIONS D'URBANISME 2013

De janvier à mai 2013

PC ACCORDÉS	PC REFUSÉS
3*	0
<p><i>*Ces autorisations ont été délivrées pour la création d'un abri, une extension et une maison individuelle.</i></p> <p><i>Actuellement, un dossier est en cours d'instruction ainsi que trois demandes de permis modificatif.</i></p>	
0 Permis d'aménager (PA) accordé	

SERVICE URBANISME DE VOTRE MAIRIE : NOUVEAUTÉ

Depuis le 01/10/2012 la Commune a repris l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs (dits CUa) ainsi que celle des déclarations préalables relatives aux opérations de construction. Les PC, DP Division et CU opérationnels sont toujours instruits par la DDTM de Villeneuve-les-Avignon.



PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE ?

Pour cela vous devez connaître **l'emprise au sol*** de votre projet de construction ou d'extension.

** est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus sauf éléments de modénature.*

Dans le cas général, votre projet sera soumis à PC dès lors que son emprise au sol ou sa surface de plancher est supérieure à 20 m² sauf pour les projets d'extension.

Dans les zones urbaines du PLU, une simple déclaration préalable est requise pour tous projets d'extension d'une construction existante créant une emprise au sol ou de surface de plancher comprise entre 20 m² et 40 m² inclus, à la condition que la construction totale après travaux ait une emprise au sol et une surface de plancher totale inférieures à 170 m² chacune.

Vous aurez simplement à déposer une déclaration préalable si l'emprise au sol ou la surface de plancher est comprise entre 5 m² (depuis le 01/03/2012) et 20 m².

Votre projet sera dispensé de formalité si son emprise au sol et sa surface de plancher sont inférieurs à 5 m² (depuis le 01/03/2012).

TAXE D'AMÉNAGEMENT :

Cette date du 01/03/2012 correspond à **la date d'entrée en vigueur de la réforme fiscale de l'aménagement : la TAXE Locale d'EQUIPEMENT est remplacée par la TA Taxe d'Aménagement**

L'assiette de la taxe d'aménagement est constituée par :

- 1° La valeur, déterminée forfaitairement par mètre carré, de la surface de la construction ;
- 2° La valeur des aménagements et installations, déterminée forfaitairement dans les conditions prévues à l'article L. 331-13.

La surface de la construction mentionnée au 1° s'entend de la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies.

ETUDE HYDRAULIQUE

Une réunion s'est tenue le vendredi 31 mai à la maison des remparts en présence des représentants de l'Etat, du Conseil Général, du cabinet d'urbanisme et du Conseil Municipal.

Un premier rendu de la modélisation a été présenté. Il a surtout permis, dans un premier temps, de « caler » les critères à retenir afin d'établir une cartographie qui reprenne les orientations de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM) et les contraintes liées aux aléas sur Castillon du Gard.

Fort de cette mise au point, un ajustement complémentaire sera présenté à l'Etat pour obtenir son aval. Ce dernier devrait aboutir rapidement ce qui permettrait d'aller plus avant dans la rédaction définitive du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Nous vous rappelons que tous les formulaires relatifs à l'urbanisme sont disponibles sur le site **www.service-public.fr**

Pour y accéder, il faut vous rendre dans la rubrique logement puis cliquer sur urbanisme.



MISE EN DISCRÉTION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉCOM DE L'IMPASSE CROIX DE BENOÎT

Ces travaux ont été initiés dans le cadre du projet de sécurisation du carrefour de la RD 228 et de l'impasse Croix de Benoît. Actuellement, il est procédé à l'enfouissement de 140 ml de réseau aérien basse tension et autant de France Télécom sur l'impasse Croix de Benoît.

En effet, le réseau aérien de cette impasse est en limite actuelle de contrainte et prochainement devait être renforcé pour assurer une desserte en électricité répondant aux normes actuelles. Il s'agit d'un marché à bon de commande pour une fourchette comprise entre 40 000 € et 160 000 €.

Ce marché a été attribué à l'entreprise ETE valette tandis que la mission de maîtrise d'œuvre est assurée par le SMDE. Le financement du chantier est subventionné à hauteur de 60%.

Cofinancement :

SMDE = 27 883 €* pour la sécurisation des fils nus
Mairie = 57 944 €* pour l'éclairage public et France Télécom.

**subventions déduites*



AVANT LES TRAVAUX



PENDANT LES TRAVAUX



ROND-POINT ENTRÉE SUD

Dans le cadre de leur projet d'étude, les élèves de la Maison Familiale et Rurale du Grand Mas à Uzès ont entrepris l'aménagement paysager du rond-point de l'entrée sud du village. Après un bon démarrage, les travaux ont été suspendus pour des raisons de sécurité. En effet, le Conseil Général du Gard, en charge de la responsabilité routière sur cet axe, a demandé la démolition des murets qui pourraient constituer des obstacles aux véhicules ou motos.

Cette contrainte s'est avérée être « un bon cas d'école » pour les élèves qui ont ainsi appréhendé le problème des démarches administratives.

Cependant, le retard lié à cette remise aux normes a fait que les élèves ont entre temps fini leur scolarité.

Afin de ne pas laisser ce rond-point en l'état, une entreprise se chargera avant la fin de l'été de l'achèvement du chantier.

Le Député-Maire Patrice PRAT a alloué une subvention de 2 000 € pour la réalisation de ce chantier.





LA VIDÉOSURVEILLANCE : LE DOSSIER EST EN COURS !!!

La vidéosurveillance a fait son apparition dans plusieurs villages de la Communauté de Communes du Pont du Gard ; Vers-Pont-du-Gard, Montfrin, Fournès et Meynes pour ne citer qu'eux se sont équipés de ce dispositif, tandis que d'autres comme Remoulins et Collias vont s'équiper prochainement.

Monsieur Hugues Bousiges, notre Préfet, encourage vivement ce type d'équipement dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la délinquance. En effet, après installation, il a été constaté une diminution de près de 30 % des cambriolages dans les villages les utilisant.

Castillon-du-Gard envisage la pose de caméras par tranche. Elles seront positionnées dans des axes stratégiques tels que les entrées de village, le centre et les parkings. Bien sûr, un tel dispositif est validé en amont par la Préfecture du Gard et la gendarmerie.

Ces caméras permettront d'améliorer et de faciliter les enquêtes et leurs résolutions.

Ce projet est prévu pour le courant de l'été ; une enve-

loppe budgétaire a été allouée et validée par le conseil municipal lors de la séance du 10 avril 2013.

Nous vous informons qu'il ne s'agit en aucun cas de toucher à la vie privée de nos citoyens mais bel et bien de lutter contre les actes de malveillance qui marquent notre village.

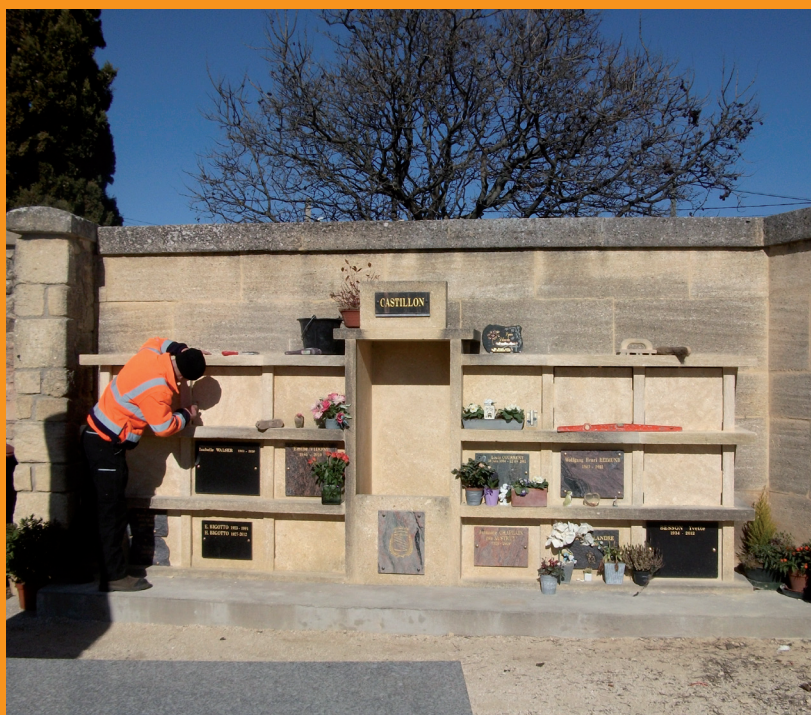
Seules les personnes habilitées par la préfecture auront accès aux bandes de vidéosurveillance. Ces dernières auront une durée de conservation limitée.



EXTENSION DU COLUMBARIUM AU CIMETIÈRE

La disponibilité des cases du columbarium au cimetière communal a diminué progressivement au cours de ces 2 dernières années.

En 2012, il a été décidé l'extension de 6 cases supplémentaires avec des pierres taillées par la carrière Snet. Ces travaux ont été réalisés par les employés municipaux.





LE ROND-POINT DES CROISÉES

Comme vous pouvez le constater, l'aménagement du rond-point des Croisées prend forme.

Ainsi,

- Les axes routiers sont terminés.
- La dernière tranche des travaux d'assainissement est en cours d'achèvement. Nous sommes en attente de la réception des travaux par la société Bachevalier.

Dès que nous aurons accusé réception de ce document, nous aviserons les riverains. Ces derniers auront 2 ans pour se raccorder sur le réseau d'assainissement à compter de cette date et devront s'acquitter de la participation pour le financement de l'assainissement collectif à savoir :

- **1269,60 € pour les maisons existantes**
- **2500 € pour les nouvelles constructions ou en rénovation**

Cette participation est obligatoire pour chaque logement.

- L'aménagement paysager a débuté le 25 mars dernier. C'est la société Daudet Paysage qui a été chargée par le Conseil Général des plantations.

A ce jour, une trentaine d'oliviers ont été plantés ainsi que des arbres à tiges. Il reste à réaliser la mise en place de bordures en pierre de Vers Pont du Gard, la plantation d'arbustes et vivaces dans les secteurs sud et nord au droit des habitations.

Après l'achèvement de la partie paysagère, l'entreprise Daudet Paysage s'occupera de son entretien pendant une durée de 18 mois. Après ce délai, la gestion des espaces verts du giratoire sera à la charge de la commune.

- Enfin, la pose de l'éclairage public sur l'ensemble du giratoire a débuté. Les travaux sont exécutés par la société ETE Valette.



TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VOIRIE

Dans la continuité du projet de réfection de voirie, la réfection des chemins du Bout de la Coste, de la Clos Route et du Pont du Gard est programmée pour cette année ainsi que l'impasse Croix de Benoit.

Le cabinet CETUR LR conduira la maîtrise d'œuvre ; la consultation pour le choix de l'entreprise qui réalisera ces travaux va être lancée. Le cahier des charges est en cours de rédaction.



61 ACTIONS PROGRAMMÉES POUR RÉDUIRE LE RISQUE INONDATION SUR LE BASSIN VERSANT DES GARDONS POUR LES 4 PROCHAINES ANNÉES.

Le 16 mai 2013, la convention du PAPI 2013-2016 a été signée à Cassagnoles par les représentants de l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon, le Département du Gard, le SMD et le SMAGE des Gardons.

LE SMAGE DES GARDONS EN BREF :

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons regroupe le Conseil Général du Gard et 120 communes allant des Cévennes jusqu'au Rhône. Il intervient sur le bassin versant des Gardons dans les domaines des inondations, de la ressource en eau et des milieux aquatiques.



OBJECTIF ATTEINT POUR LE PAPI 2004-2012 :

Depuis 2004, déjà 141 actions ont été mises en œuvre par l'Etat, le Département du Gard, le SMAGE des Gardons et les communes du bassin versant au travers d'un premier PAPI et pour un montant total de 46 millions d'euros.

Désormais, les habitants des communes du bassin versant des Gardons et 3000 scolaires sont sensibilisés aux risques d'inondation. 319 élus et agents territoriaux sont formés à la gestion du risque d'inondation et 48 communes ont mis en place des repères de crues. 70 communes sont maintenant dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). 200 habitations implantées en zone inondable ont été relocalisées et 1000 propriétaires ont été conseillés sur les mesures à prendre pour mieux se protéger et protéger leurs biens du risque d'inondation (ALABRI). 460 km de cours d'eau ont été remis en état et continuent d'être entretenus régulièrement. Enfin, la consolidation et la construction d'ouvrages hydrauliques ont permis une meilleure protection de 27 500 personnes.

LE PAPI 2013-2016. 42 000 HABITANTS DU BASSIN VERSANT DES GARDONS CONCERNÉS :

Le 16 mai 2013 a eu lieu le lancement des 61 actions programmées par le PAPI 2013-2016 pour un budget global de 28 millions d'euros. Ces actions sont centrées sur 7 axes majeurs :

→ La culture du risque. Maintien des dispositifs existants : sensibiliser les scolaires, former les élus et les agents des

collectivités à la gestion des risques.

→ La surveillance et la prévention : à travers l'utilisation d'outils innovants, les communes concernées par le risque d'inondation peuvent accroître la qualité de leur mise en vigilance.

→ La gestion de la crise : il s'agit d'étendre la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) auprès des communes qui n'en seraient pas déjà dotées et établir les documents d'information sur les risques majeurs pour la population (DICRIM).

→ Le risque inondation dans l'urbanisme : des Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sont prévus sur le Bas Gardon, l'Uzège et le secteur du bassin versant du Gardon de Saint-Jean.

→ La vulnérabilité des personnes et des biens : l'extension de l'opération ALABRI en Gardonnenque est prévue sur le Gardon d'Alès, Comps, Aramon et Anduze. L'objectif est d'éviter des dégâts dans le logement de plus de 8 800 personnes. La relocalisation des bâtiments dangereux pour leurs occupants doit s'achever.

→ L'entretien des rivières : le SMAGE des Gardons poursuit son programme d'entretien des rivières du bassin versant : traitement des atterrissements et de la végétation de berge.

→ L'aménagement de protections collectives des lieux d'habitation : l'amélioration de la gestion des digues et des barrages concerne les ouvrages implantés sur les communes de Sainte-Cécile-d'Andorge, Alès, Les Salles du Gardon, Saint-Jean-du-Gardon, Anduze, Remoulins, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Théziers, Comps et Aramon. De plus, le prolongement de la digue d'Anduze est programmé ainsi que la reprise intégrale du système d'endiguement de Théziers.

Synthèse financière et partenaires financiers :

Les partenaires signataires de la convention PAPI sont l'Etat, la Région Languedoc Roussillon, le Département du Gard, le SMD et le SMAGE des Gardons.



Le coût total du programme s'élève à 28 276 000 € HT, l'engagement prévisionnel des dépenses entre 2013 et 2016 pour les financeurs est la suivante :

- L'Etat : 12 756 000 €
- L'Europe : 2 374 000 €
- La Région LR : 3 443 000 €
- Le Département du Gard : 4 920 000 € dont 964 k€ en financement direct
- Le SMD : 3 362 000 €
- Le SMAGE des Gardons : 3 602 000 €



SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON



PROJET D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL

Actuellement le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon porte une étude sur un éventuel Parc Naturel Régional.

→ Qu'est ce qu'un Parc Naturel Régional ? (PNR)

« C'est un territoire à l'équilibre fragile dont le patrimoine naturel et culturel et les paysages, riches et menacés, font l'objet d'un projet de développement fondé sur leur protection et leur mise en valeur. Ce territoire représente une entité patrimoniale et paysagère remarquable et un intérêt reconnu au niveau national. » (Code de l'Environnement).

→ Quel est précisément le territoire de l'étude ?

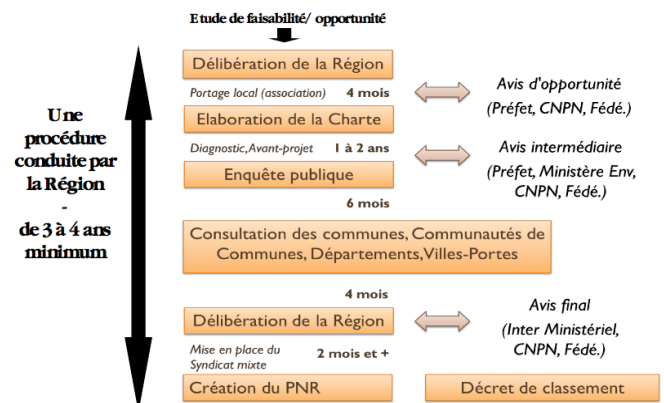
Avec plus de 160 000 ha et 119 communes, le territoire d'étude « Entre Cèze et Gardon » présente la plupart des composantes géographiques du département du Gard : les grandes plaines (bassin d'Alès, vallée du Rhône et Costières) ; les garrigues d'Uzès et de Lussan entaillées par la Cèze ; le Gardon, symbole du département, ses gorges calcaires et son embouchure sur le Rhône ; et le massif forestier de la Valbonne.



Ce territoire présente un intérêt patrimonial (naturel, culturel et paysager) déjà reconnu (Natura 2000, ZNIEFF, grands sites, sites classés, patrimoine mondial de l'humanité...). Des sites d'intérêt national ou régional sont présents sur le territoire (Pont du Gard, Chartreuse de Valbonne, Concluses, Duché d'Uzès...) participant fortement à son attractivité touristique.

→ L'étape actuelle

est celle de l'étude de l'opportunité / faisabilité. La commune de Castillon du Gard suit de très près ce projet et participe notamment aux réunions organisées par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon.



LA CONVENTION PASTORALE

Le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon a souhaité mettre en place une opération expérimentale de gestion pastorale visant à maintenir des milieux ouverts, au moyen de travaux d'ouverture initiale et d'un entretien par le pâturage.

Cette mesure vise non seulement à soutenir une pratique agricole respectueuse de l'environnement mais aussi à participer à son développement économique et à favoriser le maintien et le développement de la biodiversité que génèrent les milieux ouverts, autant du point de vue floristique que faunistique.

Concernant notre commune, en date du 20 décembre 2012, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'une convention d'occupation quadripartite (délibération 66/2012) d'une durée de 6 ans renouvelable tacitement pour la mise à disposition de surfaces à vocation pastorale, d'une superficie cadastrale totale de 112 hectares dont 65 composés de bois, taillis et landes en collaboration avec le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, l'Office National des Forêt et M. Leboucher Clément éleveur demeurant à St-Martin-de-Crau.

Depuis le printemps, 200 brebis et quelques chèvres pâturent en alternance sur notre commune, celle de Verss-Pont-du-Gard et sur le site du Pont du Gard.



RÉSERVE DE BIOSPHERE

Afin de valoriser la qualité exceptionnelle du territoire des gorges du Gardon, le syndicat s'est engagé depuis juin 2009 dans le projet de création d'une réserve mondiale de biosphère.

La candidature concerne environ 24 000 hectares et dix communes adhérentes au Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (Cabrières, Castillon-du-Gard, Collias, Dions, Poulx, Remoulins, Saint-Bonnet-du-Gard, Sanilhac Sagriès, Sernhac et Vers-Pont-du-Gard). Cette zone bénéficie de nombreux statuts de protection de la nature et comprend le site du Pont du Gard, inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

La réserve de biosphère s'inscrit dans le cadre du programme sur l'Homme et la Biosphère

Qu'est ce que le Programme « l'Homme et la Biosphère » ?

Ce programme vise à fournir des bases scientifiques permettant d'apporter des réponses appropriées aux problèmes de développement durable des populations et de gestion des ressources naturelles.

→ **Conservation de la biodiversité**
(Écosystème, espèces, gènes)
Conserver la diversité biologique

Développement pour un avenir durable

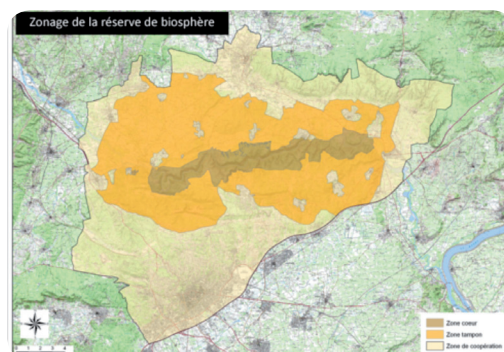
- Promouvoir un développement économique respectueux de la nature et des hommes
- Être des modèles d'aménagement du territoire et des lieux d'expérimentation du développement durable
- Impliquer la population locale (démarche participatives, sciences citoyennes, communication, information)

Recherche et surveillance continue dans un réseau international

- Promouvoir la recherche et le suivi scientifique pour éclairer les choix
- Favoriser l'éducation, la formation, l'information



Ce projet, auquel participe activement la commune de Castillon-du-Gard, a débuté en février 2009. Après moult rencontres participatives, il a été présenté à l'UNESCO France à Paris en mai 2013. Il faudra attendre septembre 2013 pour une présentation définitive à l'UNESCO International.





DES DISPOSITIFS AUX SERVICES DE LA PETITE ENFANCE

Le Relais Assistantes Maternelles

Les nouveaux locaux du RAM ont été inaugurés le vendredi 19 octobre 2012 à Remoulins. Ce service, public et gratuit, est cofinancé par la Communauté de Communes du Pont du Gard, la CAF et le Conseil Général du Gard.

Le RAM est un lieu d'information, d'animation, d'échange, de rencontre et de médiation à destination des enfants, des parents et des assistantes maternelles ou toute personne intéressée par cette profession.

Les parents peuvent y obtenir :

- des informations sur les modes de garde
- la liste des assistantes maternelles agréées
- un accompagnement dans leurs démarches administratives (élaboration d'un contrat de travail indemnité, etc.)

De leur côté, les assistantes maternelles peuvent :

- bénéficier d'un soutien dans leurs démarches administratives, des informations sur les droits et les devoirs.
- assister à des réunions thématiques
- participer à des moments d'accueil avec les enfants afin de favoriser l'éveil et la socialisation à travers des activités de découverte (musique, lecture, motricité, etc.)

Le Relais Assistantes Maternelles
Petit d'Hommes
76 bis avenue Geoffroy Perret
30210 Remoulins
04.66.37.65.77
v.gavilan@cc-pontdufard.fr

Le P'tit Lieu d'Accueil Parents-Enfants

Le P'tit LAPE est ouvert depuis le mercredi 10 avril. Ce service d'accueil pour les moins de 6 ans a pris place dans les locaux du Relais Assistantes Maternelles de Remoulins. L'accueil se fait tous les mercredis matin de 9h à 12h (sauf vacances scolaires).

Véritable lieu de ressources à destination des parents et des enfants, le p'tit LAPE permet à la fois d'aider à l'éveil et à la socialisation de l'enfant et d'apporter un appui aux parents grâce à un échange avec d'autres parents et/ou des professionnels.

Le P'tit Lieu d'Accueil Parents-Enfants
76 bis avenue Geoffroy Perret
30210 Remoulins
04.66.37.65.79
petiteenfance@cc-pontdufard.fr

LE SERVICE PETITE ENFANCE SUR NOTRE TERRITOIRE !!

L'accueil du petit enfant se fait en trouvant le bon équilibre de places entre les crèches, micro-crèches et les assistantes maternelles agréées ; il s'agit, en effet, de ne pas pénaliser ces dernières, qui ne trouveraient plus au final d'enfants à garder en cas de création d'un nombre excessif de places en crèches.

A ce jour, l'offre de modes de garde permet aux parents de choisir ce qui convient le mieux.

OBTENIR UNE PLACE EN CRÈCHE !!!

Six structures d'accueil « petite enfance » sont réparties sur l'ensemble du territoire de notre communauté de communes pour accueillir nos petits bouts. Les demandes d'inscription se font tout au long de l'année auprès de la communauté de communes (formulaire à compléter avec vos souhaits). Fin mars de chaque année, la commission d'attribution des places en crèche se réunit pour attribuer les futures places. Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée et en fonction de l'âge de l'enfant. A savoir : il est plus facile d'obtenir une première place en crèche pour un nourrisson. En général, l'enfant qui intègre une crèche y reste jusqu'à sa scolarisation. En conséquence, plus les parents rendront leur dossier tôt (même avant la naissance en n'oubliant pas d'actualiser votre demande dès la naissance de l'enfant), plus ils auront une chance d'avoir une place. Pour la rentrée de septembre 2014, six familles Castillonaises ont sollicité une place en crèche. Lors de la commission du 27 mars 2013, trois d'entre elles ont obtenu l'admission de leur enfant. Les autres demandes sont sur liste d'attente.

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES DE CASTILLON DU GARD !!

Nous vous informons que de nombreuses assistantes maternelles agréées sont installées sur notre commune. Elles sont recensées page 28 sur ce bulletin. Cette liste, réactualisée régulièrement, est également disponible en mairie.



LE SCHÉMA LOCAL DE LA RANDONNÉE



Le schéma local de la randonnée consiste à aménager un réseau d'itinéraires de randonnée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard dans le respect de la charte Gard Pleine Nature du Conseil Général du Gard.

La communauté de communes, qui a pris la compétence « *création et entretien des sentiers de randonnée inscrits au schéma local de la randonnée et des activités de plein air du Pays Uzège Pont du Gard* », a réalisé l'ensemble du réseau sur son territoire.

L'aménagement comprend 370 km de sentiers en étoile qui permettent de relier chaque village avec son voisin et d'offrir une boucle de proximité autour de chaque agglomération. Le réseau est conçu pour être relié avec les territoires limitrophes de manière cohérente en privilégiant le passage sur des chemins publics. La construction des itinéraires se fait au gré des envies, des pratiques et du temps disponible des usagers.



La carto-guide « Entre Rhône et Gardon autour du Pont du Gard » est en vente auprès des offices de touristes de Remoulins ou Uzès pour 5 €.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Nous vous rappelons que dans le cadre de la lutte contre l'isolement, un service de transport à la demande a été mis en place par notre communauté de communes.

Ce service de proximité permet aux Castillonnais de + de 65 ans et/ou en difficulté sociale de se rendre pour la somme de 1,50 € par trajet soit 3 € l'aller/retour :

→ Où ils le souhaitent à l'intérieur du territoire de la Communauté de Communes du Pont du Gard sans condition.

→ A l'extérieur de la Communauté de Communes du Pont du Gard, uniquement dans les conditions ci-dessous :

Uzès / Bagnols-sur-Cèze / Beaucaire

pour les services de soins/santé, hôpitaux, cliniques, agence de Pôle emploi

Nîmes / Avignon

pour les hôpitaux et cliniques

Pour utiliser ce service, veuillez au préalable vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie. Les informations suivantes seront demandées :

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Adresse
- Numéro de téléphone
- Justificatif Pôle emploi pour les personnes en difficulté

Une fois l'inscription validée, vous pourrez réserver, minimum 48h à l'avance, un taxi en composant le numéro 04.66.37.65.82 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h ou le samedi matin entre 8h30 et 12h.

Petite info : en 2012, 7 Castillonnais ont utilisé cette prestation pour un total de 30 trajets.





UN SERVICE DE NETTOIEMENT POUR NOTRE VILLAGE !!

La commission déchets ménagers a mis en place un service de nettoyage des voiries par la SAS OCEAN depuis juin dernier. Cette prestation comprend un passage minimum par mois et par commune.

Castillon du Gard a fait le choix de deux passages par mois afin d'améliorer la propreté des ruelles du centre du village et ainsi compléter le passage quotidien des employés communaux.

Les prochaines dates pour le nettoyage mécanisé du centre du village sont prévues :

→ Le mercredi 10 juillet

→ Le mercredi 31 juillet



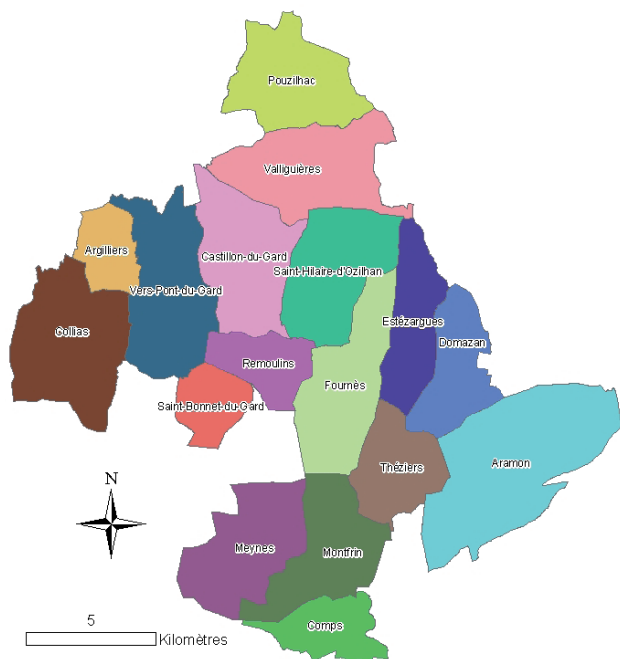
LE RELAIS EMPLOI INTERCOMMUNAL OUVRE SA PERMANENCE D'ARAMON

Dans un contexte de crise économique et de hausse du chômage sur notre territoire, la Communauté de Communes du Pont du Gard a décidé la création du Relais Emploi intercommunal du Pont du Gard, étendant un service existant sur le canton de Remoulins depuis plusieurs années à l'ensemble des habitants des 17 communes.

Le relais accueille d'ores et déjà son public à Remoulins au premier étage de la mairie, 71 avenue Geoffroy Perret. Un second lieu ouvre ses portes à Aramon à la Maison de la solidarité et de l'emploi, avenue Saint-Martin, le 1^{er} juillet prochain.

Le Relais Emploi Intercommunal est un lieu d'accueil pour le public habitant sur le territoire, qui est soit en recherche d'emploi, en insertion professionnelle, soit pour des salariés qui souhaitent changer d'orientation ou ayant des questions sur leur parcours professionnel.

Ce nouveau service public est également un outil de proximité efficace pour les entreprises locales leur permettant de trouver leur personnel. Il est ouvert tous les jours sauf le week-end.



BIENVENUE À LA COMMUNE DE DOMAZAN !!!

Depuis le 1^{er} janvier, la commune de Domazan, 740 habitants, a rejoint notre Communauté de Communes.





COMPOSTEUR DU CIMETIÈRE

En début d'année un composteur a été mis en place à l'entrée du cimetière. Les Castillonnais pourront ainsi jeter tous les végétaux et fleurs fanées suite à l'entretien des tombes.



L'ENFOUISSEMENT DES BACS COMMENCE DANS LE VILLAGE !!!

Afin d'optimiser le tri, autant pour l'aspect pratique et esthétique que pour l'hygiène et les odeurs, certaines colonnes de tri vont être enfouies sous peu.

Pour l'instant deux sites ont été retenus en raison de leur emplacement :

- Le parking de la Maison des Remparts
- Le Tennis

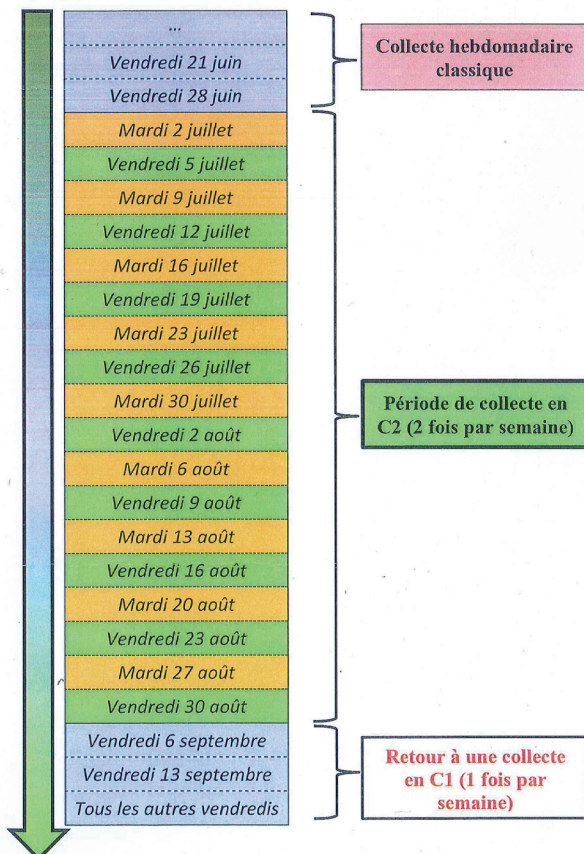
Une évaluation sera faite sous 1 an.



Document destiné aux Mairies

CALENDRIER PREVISIONNEL DES JOURS DE PASSAGE POUR LA COLLECTE DU RESTE (mois de juillet & août 2013) DANS LA COMMUNE DE CASTILLON DU GARD

Votre commune est habituellement collectée le **vendredi**. Le second jour de passage durant les mois de juillet et août est programmé le **mardi**.



Il est toujours demander aux usagers de sortir leur bac la veille au soir et de le rentrer après le ramassage des déchets.

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès
 Quartier Bord Nègre – D3 bis – 30210 ARGILLIERS - tél : 04.66.22.13.70 – fax : 04.66.22.26.11
 email : sictomu@sictomu.fr - www.sictomu.org

2012 EN QUELQUES CHIFFRES :

- 4 aides sociales allouées
- 11 primes naissance versées
- 13 adolescents ont participé à la journée Canoë
- 34 enfants ont accédé au Centre de Loisirs de Remoulins avec un tarif conventionné
- 71 personnes ont assisté au repas des aînés

2013 EN QUELQUES CHIFFRES :

→ Les petits bouts

Chaque nouveau-né peut bénéficier d'une prime naissance d'un montant de 20 €.

Cette prime est accordée sous condition de recevoir en mairie l'avis de naissance envoyé par la commune de naissance. Les heureux parents sont invités à fournir un RIB (au nom de l'enfant ou des parents) et la copie du livret de famille au secrétariat de mairie pour obtenir le virement sur le compte bancaire.

→ Centre de Loisirs « Les Copains d'Abord »

La convention avec le Centre de Loisirs de Remoulins a été reconduite pour permettre aux petits Castillonnais de 4 à 11 ans de profiter de cette structure à un tarif préférentiel.

En raison de la hausse de 50% des tarifs Remoulois, le CCAS a décidé une hausse de sa participation pour couvrir cette augmentation et maintenir un tarif préférentiel pour les Castillonnais.

10 jours sont accordés par enfant avec un tarif conventionné durant l'année civile

→ Activités jeunes

Depuis 2010, nous observons avec enthousiasme le succès de la journée canoë organisée chaque année courant juillet pour les jeunes Castillonnais de 11 à 17 ans.



C'est tout naturellement que cette activité est reconduite pour cet été :

Le vendredi 05 juillet 2013 - Activité Canoë Inscription obligatoire avant le Vendredi 28 juin 2013 auprès du secrétariat.

Liste des documents à fournir impérativement le jour de l'inscription :

- le formulaire d'inscription complété et signé par le représentant légal
- un certificat médical attestant que l'enfant est apte pour la pratique du canoë
- un justificatif de domicile
- la copie de la carte nationale d'identité de l'enfant
- la copie de la carte vitale des parents

Nous vous informons que le nombre de places est limité à 15 enfants

Nous tenons à remercier la société « Canoë Collias-Chapert de Castillon du Gard » qui met gracieusement à disposition leurs canoës pour cette journée.

Une sortie RANDONNÉE est envisagée courant août 2013 pour les jeunes Castillonnais de 11 à 17 ans pour visiter la Grotte du Belge située sur notre commune. Le départ serait prévu en fin de d'après-midi vers 17h avec un retour pour 21h30 environ.





LES AÎNÉS

Le repas des Aînés s'est déroulé au restaurant « Le Vieux Castillon » le jeudi 18 avril 2013 sous un magnifique soleil en présence de 98 convives.

Nouveauté cette année, la présence de l'orchestre « La Belle Epoque » qui a animé les entre plats pour la plus grande joie des invités.

Nous sommes particulièrement heureux que cette manifestation qui perdure avec le temps réunisse de plus en plus de monde !!!

Petite piqûre de rappel :

- 2012 = 71 inscriptions
- 2011 = 76 inscriptions
- 2010 = 65 inscriptions

« REPAS DES AÎNÉS »

D'année en année, le nombre de convives ne cesse d'augmenter. C'est ainsi que pour 2013, le CCAS a été confronté pour la première fois à un dépassement du nombre de places disponible. En effet, le Vieux Castillon a une capacité d'accueil maximale, or cette année nous l'avons atteinte. C'est pourquoi certaines personnes qui s'étaient inscrites le dernier jour ont malheureusement dû être mises sur liste d'attente. Heureusement le Vieux Castillon a pu libérer une dizaine de places, ce qui a permis au final à ces personnes d'assister au repas.

Le CCAS avait étudié, au préalable, la possibilité d'organiser cet événement hors commune. (Castillon du Gard ne dispose d'aucune salle adaptée). Compte tenu des frais de déplacement, de location de salle et de traiteur, la formule n'a pas été retenue pour cette année. A budget égal, il sera toujours privilégié l'organisation du repas des aînés sur notre commune. Une réflexion devra être menée pour les années futures : modification des critères d'âge, organisation en 2 repas, etc.. afin de maintenir ce rendez-vous tant apprécié par nos aînés.

La semaine Bleue et la distribution des colis de Noël resteront maintenues pour cette année



LES AIDES SOCIALES

2700 € seront alloués aux différentes aides (accès au logement, fournitures d'énergies, aide alimentaire etc.) 467.50 € versés dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement.

• **Le FSL c'est quoi ?** Le Fonds de Solidarité pour le Logement permet d'aider les personnes et les familles qui éprouvent des difficultés pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir et y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

• **Les conditions d'attribution dans le Gard :** l'intervention du FSL s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement social des ménages en difficulté.

Les critères pour bénéficier de ces aides reposent sur le niveau des ressources en fonction de la composition familiale et l'importance de la nature des difficultés rencontrées.

• **L'attribution de l'aide : Cette aide peut être accordée sous plusieurs formes :**

- Le dépôt de garantie prioritairement sous forme d'un prêt
- Les frais d'agence
- Le premier mois de loyer hors charges
- La provision sur charges adossée au premier mois de loyer
- L'ouverture des compteurs eau et énergie (chauffage, téléphone ...)
- L'assurance habitation
- Le cautionnement du paiement du loyer et des charges locatives
- La prise en charge des dettes liées à l'habitat dans l'apurement conditionne l'accès à un nouveau logement
- Le remboursement des impayés de factures d'eau, d'énergie et de téléphone.

• **Les bénéficiaires :** les personnes et familles qui sont soit locataires, sous-locataires, résidents de logements foyers, propriétaires occupants.

A savoir : seul un étudiant ayant un statut de salarié peut bénéficier d'une aide F.S.L

Les critères : les ressources prises en compte comprennent l'ensemble des ressources (salaires, allocations, prestations...) des personnes composant le foyer à l'exception des ressources suivantes :

- les aides au logement,
- l'allocation de rentrée scolaire,
- et l'allocation d'éducation spéciale et ses compléments éventuels.

Dépôt de la demande : pour établir un dossier, il convient de s'adresser au secrétariat de la mairie pour transmission au Conseil Général du Gard.

Décision d'attribution : la décision du FSL accordant ou non une aide est notifiée à la personne concernée.

L'aide peut notamment être refusée lorsque le montant du loyer et des charges se révèle incompatible avec les ressources du ménage.



**Dans le cadre du plan canicule et du plan de sauvegarde communal, toute personne de plus de 65 ans est tenue de se faire inscrire sur un registre en mairie.
En vous remerciant d'avance.**



LES RENDEZ VOUS À NE PAS MANQUER PENDANT LA SAISON ESTIVALE !!!!

LES EXPOSITIONS :

Du 22 au 23 juin, Maison des Remparts

- Exposition IKEBANA « Art Floral Japonais » représentée par Madame Georgine DU QUESNE

Le 22 et 23 juin, Chapelle Romane

- Exposition IKEBANA « Art Floral Japonais » représentée par Madame Georgine DU QUESNE

Du 15 au 28 juillet, Maison des Remparts

- Exposition de Madame Thérèse COULLAULT GRARD, artiste peintre / Thème : Les Baladins

Du 16 au 28 juin, Maison des Remparts

- Exposition de Madame Monique DUFOUR CONVARD, artiste peintre

LES FÊTES :

Le 21 juin, 18 chemin des aires - Maison de Retraite « Le Moulin »

- Fête de la musique dès 18 heures

Le 28 juin, place du 8 mai 1945

- Fête des écoles dès 18h

Le 14 juillet, place du 8 mai 1945

- Fête du 14 juillet – apéritif dansant dès 12h

Le 27 et 28 juillet, place du Château d'Eau

- Fête votive
- *Le samedi 27 : Abrivado, Apéro mousse, Bandido et Animation musicale avec NIGHT JET
- *Le dimanche 28 : Déjeuner au Pré à la Chapelle Saint Caprais offert par la municipalité, Abrivado longue, Bandido, Orchestre = NAMAS PAMOUS

** Le programme définitif de la fête votive sera distribué dans les boîtes aux lettres du village prochainement.*

LES JOURNÉES SPORTIVES DU CCAS :

Le 5 juillet, plage de Collias à 09h30

- Sortie canoë de 09h30 à 16h30 pour les jeunes Castillonnais de 11 à 17 ans (inscription obligatoire en mairie nombre de places limité)

Courant août,

- Une randonnée pédestre est prévue de 17h à 21h30 pour les jeunes Castillonnais de 11 à 17 ans direction la grotte du Belge sur la commune de Castillon-du-Gard. (inscription obligatoire en mairie – nombre de places limité)

LA BROCANTE :

Le 4 août, place du 8 mai 1945

LES CONCOURS DE BOULES :

Le 6 juillet, place des platanes à 15h sur la commune de Vers Pont du Gard

- Challenge Vers – Castillon (match aller)
(Composition de l'équipe : équipe montée, 3 joueurs, 2 boules)

Le 14 juillet, chemin du Jeu de Boules à 15h

- Pétanque local
(Composition de l'équipe : mixte-mêlée, 3 joueurs, 2 boules)

Le 20 juillet, chemin du Jeu de Boules à 15h

- Challenge Vers – Castillon (match retour)
(Composition de l'équipe : équipe montée, 3 joueurs, 2 boules)

Le 27 juillet, chemin du Jeu de Boules à 15h

- Challenge Maurice DAUFES
(Composition de l'équipe : équipe montée, 3 joueurs, 2 boules)

Le 28 juillet, chemin du Jeu de Boules à 15h

- Challenge Charles MILESI
(Composition de l'équipe : équipe montée, 3 joueurs, 2 boules)

Le 29 juillet, chemin du Jeu de Boules à 09h

- Jeu Provençal
(Composition de l'équipe : équipe montée, 3 joueurs, 2 boules)

Le 15 août, chemin du Jeu de Boules à 15h

- Pétanque tête à tête local
(Composition de l'équipe : 2 boules)



FESTIVITÉS



BUS DE LA MER

Tous à vos maillots, les inscriptions pour le bus de la mer 2013 démarrent dès le 24 juin.

A partir du 3 juillet et jusqu'au 28 août 2013, un bus assurera une correspondance, tous les mercredis, jusqu'au Grau-du-Roi.

Les inscriptions se feront auprès du secrétariat entre 8h et 12h, elles seront individuelles et devront être renouvelées chaque semaine. Les enfants de 16 à 18 ans devront fournir une autorisation parentale et la copie de la carte nationale d'identité d'un des parents. Les enfants de moins de 16 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

LES HORAIRES :

DEPART A 8H10 DE CASTILLON-DU-GARD

Place du 8 Mai 1945

DEPART A 18H DU GRAU-DU-ROI

(arrivée Castillon 19H15)

Gare routière



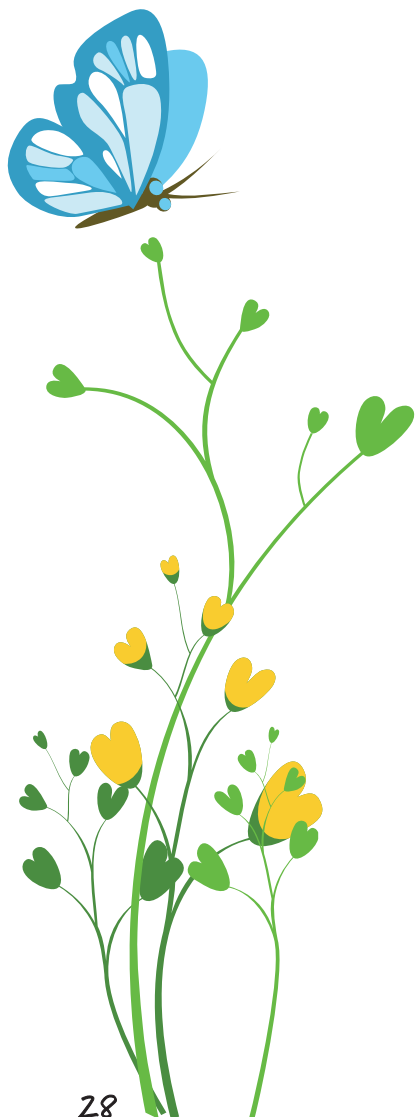


UNE NOUVELLE ASSOCIATION !!

Depuis le 20 avril, l'association « Chats Libres de Castillon du Gard » est déclarée en préfecture du Gard. Cette association s'est donné pour mission de contrôler la population féline libre de notre commune par la castration ou la stérilisation afin d'éviter leur prolifération. L'objectif est de prodiguer les soins vétérinaires nécessaires à la survie des félins, de procéder à leur identification par le biais d'un tatouage, de les soigner et de les nourrir avant de les relâcher en pleine nature et/ou les placer dans une famille d'accueil.

En collaboration avec la municipalité et un vétérinaire d'Uzès, cette association a permis de réduire considérablement la population féline libre du centre du village en respectant le droit des animaux.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le secrétariat de la mairie ou adresser un courrier à l'adresse : association « Chats Libres de Castillon-du-Gard », 20 place du 8 mai 1945 - 30210 Castillon-du-Gard.




FESTIVAL des ARTS du JAPON
CASTILLON du GARD
22 et 23 JUIN 2013



DEMONSTRATION
par
IEMOTO AKIHIRO KASUYA
et
NAOHIRO KASUYA
23 juin à 17 H

Réervations uniquement

EXPOSITIONS 22-23 JUIN 2013
Chapelle romane et Maison des Remparts
10 H-18 H **ENTREE LIBRE**
Calligraphie (Akiko, Majid), Haïku, Ikebana, Kimonos, Manga (Desterne)
16 H DEMONSTRATION de KYÛDÔ (tir à l'arc japonais, club d'Uzès)
24 JUIN ATELIERS (réservations)

Renseignements : 0466372662 0649287439 0466211213

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

- **ANDREOLI Joséphine**
Chemin des pins
04.66.37.37.70
- **DESGATS Claudia**
Chemin des Oliviers
04.66.37.25.04.
- **DIAS Elisabeth**
Quartier La Fontaine
04.66.37.44.75.
- **MASSEMIN Elisabeth**
Les Codes
06.60.42.47.36
- **MAUDUIT Claude**
Chemin du moulin à vent
04.66.37.23.06
- **RAYMOND Stéphanie**
Quartier Croix de Benoît
09.60.08.70.12 ou 06.22.04.54.34
- **BARRAILLE Valérie**
13 Lotissement le Clos de la Pinède
Route d'Uzès
06 63 30 63 77
- **PROD HOMME Véronique**
7 A chemin Croix de Benoît
06 33 20 79 68 ou 04 34 28 76 16
Elle reprendra son activité le 10 décembre 2013.
- **MACRON Joëlle**
9B Le Clos des Cyprès – chemin de l'Estel
- **RAOULT Michèle**
Lotissement « Les Résidences de la Garrigue »
Lot 4 - chemin de la Garrigue
04.66.22.73.39 ou 06.45.50.51.90
Commence son activité sur Castillon en novembre 2013

QUELQUES INFOS



LE SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE PASSE EN HORAIRES D'ÉTÉ

du lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2013. Il sera ouvert au public de 8h à 12h du lundi au vendredi pendant cette période.

La permanence « ELUS » du samedi ne sera pas assurée au mois d'août.

Nous vous informons que tous ces renseignements sont consultables sur le site internet de notre commune www.castillondugard.fr



LE PONT DU GARD VOUS OFFRE L'ACCÈS AU SITE

Chaque foyer de notre commune peut désormais bénéficier de la carte d'accès annuelle au site Patrimoine Mondial du Pont du Gard.

Cette carte AMBASSADEUR donne à chaque famille (jusqu'à 5 personnes par visite) un accès illimité sur une année :

- au PONT DU GARD et aux vestiges de l'Aqueduc antique
- au MUSEE du Pont du Gard
- à l'espace enfants, LUDO
- au film sur le PONT DU GARD
- au parcours de découverte du paysage méditerranéen MEMOIRES DE GARRIGUE,
- aux EXPOSITIONS TEMPORAIRES
- aux événements gratuits pour les abonnés (GARRIGUE EN FETE, la MISE EN LUMIERE...)

Et à 7 km de circuits de promenades, aux aires de pique-nique, aux équipements de plage, aux services, à un stationnement arboré et surveillé.

Les détenteurs de la carte pourront bénéficier également de 20% de réduction sur les spectacles payants du Pont du Gard : Féeries du Pont, Festival « Lives au Pont », Cirque au Pont ...

Pour obtenir votre carte, veuillez-vous présenter à l'accueil de la mairie de Castillon du Gard avec :

- Une carte d'identité
- Un justificatif de domicile
- La ou les carte(s) grise(s) de votre ou de vos véhicule(s)
- Votre ancienne carte d'accès au site, si vous en possédez une.

Un bulletin sera à compléter sur place.

PAROISSE CATHOLIQUE



Depuis septembre 2012, Monsieur l'abbé Jean-Baptiste NITCHEU, du diocèse de Nkongsamba (Cameroun), assure la fonction de curé au sein du district de Vers-Pont-du-Gard.

Le district paroissial regroupe les paroisses d'Argilliers, Castillon-du-Gard,

Pouzilhac, Valliguières et Vers-Pont-du-Gard.

Sur notre commune, la messe a lieu :

- Le premier et troisième dimanche de chaque mois à 18 heures
- Tous les mardis (sauf le dernier du mois) à 18 heures
- Le dernier mardi du mois à 17 heures à la maison de retraite

Paroisse Catholique
1, Place du Presbytère
30210 VERS-PONT-DU-GARD
Tél. 04 66 22 87 79

FORUM INTERCOMMUNAL DES ASSOCIATIONS

Ce forum regroupe les associations des communes de Castillon-du-Gard, Saint-Hilaire-d'Ozilhan et Valliguières. Cette année, il est organisé sur la commune de Valliguières **le samedi 14 septembre 2013.**



DE LA SÉCURITÉ À LA PRÉVENTION !!!

Suite à des réunions avec la gendarmerie et le Préfet, un groupe de référents pour la sécurité a été mis en place sur Castillon.

Il est composé de personnes volontaires, bénévoles, déjà sensibilisées par leur fonction (militaire, policier, gendarme, pompiers ; actif ou en retraite) à faire preuve de discernement.

Objectif : 1 référent par quartier

Ce référent aura un rôle de communication auprès de ses voisins ; il fera remonter les consignes de base de sécurité, il prendra note des passages **louches, suspects**, il devra alerter la gendarmerie, la police si nécessaire et sera l'interface entre les habitants du quartier et la gendarmerie.

Cette action fondée sur l'humain vise essentiellement à tisser des liens dans les quartiers et à diminuer le nombre de cambriolages en ayant les bons réflexes.

Ainsi, récemment à Castillon, *« grâce à la vigilance des voisins, qui ont composé le 17, des malfaiteurs ont été dans l'obligation d'abandonner leur voiture et se sont enfuis à pied dans les sous-bois et garrigues. Les recherches n'ont pas permis de les découvrir mais les investigations futures vont permettre de les interpeller certainement prochainement. Il est incontestable que la réaction des voisins a permis d'agir rapidement et va permettre certainement de solutionner ce cambriolage qui a été « avorté » Aussi, Mesdames, Messieurs, soyons tous vigilants et surtout n'hésitez pas à composer le 17 si vous remarquez des mouvements anormaux, relevez les numéros de plaques, d'immatriculation et les heures de vos interrogations. »**

*Extrait du courriel transmis par la Brigade de la Gendarmerie de Remoulins à la mairie de Castillon-du-Gard

PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?



L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

est renouvelée pour la période estivale du 1 juillet au 31 août 2013. Elle vise à assurer la surveillance des habitations des particuliers qui auront signalé leur absence pour congés.

L'Agent de Surveillance de la Voie Publique de la commune effectuera deux à trois rondes par semaine. Aucune intervention directe à la propriété ne sera effectuée. La gendarmerie interviendra sur appel de l'agent.

Afin de bénéficier de ce service, vous pouvez signaler votre absence auprès du secrétariat ou contacter directement Monsieur Ludovic JACQUARD, A.S.V.P au 06 24 31 24 98 (Confidentialité assurée)



LES RÉFÉRENTS PAR QUARTIER

Le nom de votre référent quartier vous sera communiqué individuellement par courrier.



TRANSCRIPTION DE NAISSANCE

GUILMIN Jules Gilles Jean	17/11/2011
DORIVAL Noé Arthur Pierre	27/01/2012
CHABAL Emma Denise Marie	01/02/2012
BELLINA Morgane	10/02/2012
BELLINA Romane	10/02/2012
MOUG Maëlys Fatma	20/03/2012
LERICHE Florie Nicole Claudine	06/04/2012
SALABERT Léa Cloé	16/05/2012
REINERTZ Maxime Andy Lenny	02/06/2012
LEFEVRE Clémence Charlotte	03/07/2012
MOLINES Jean Romain Alain Bernard	10/11/2012
GUEROULT Lucien Yves Gilbert	08/12/2012
FORT Cléa Emilie	04/01/2013
VERNET Julia Angèle Joëlle	20/01/2013
MARTY DELABRE Faustine	08/03/2013
CULLIE Camille Romain	15/05/2013
MOUG Ilyan	27/05/2013
BOUZIDI Linda	30/05/2013

NAISSANCE CASTILLONNAISE

ROQUEIROL Ana	01/02/2013
---------------	------------



MARIAGES

DECROIX Eugénie et FRETIN Gilles	07/05/2012
SCHREIBER Tanja et GELUS Philippe	07/05/2012
MARGOLLE Isabelle et BERNARD Fabrice	09/06/2012
SONNEVILLE Pauline et BORTKO Nicolas	09/06/2012
MARTIN DE BOUDARD Pauline et CULLIE Yohan	30/06/2012
MILLAGOU Catherine et FLAMMANG Gilbert	27/07/2012
CHAMPETIER DE RIBES CHRISTOFLE Delphine et HEBBEN Bernard	10/05/2013
DERUYFFELAERE Mathilde et SONNEVILLE Maxime	07/06/2013
UFER Sabrina et SAULNIER Alexandre	15/06/2013

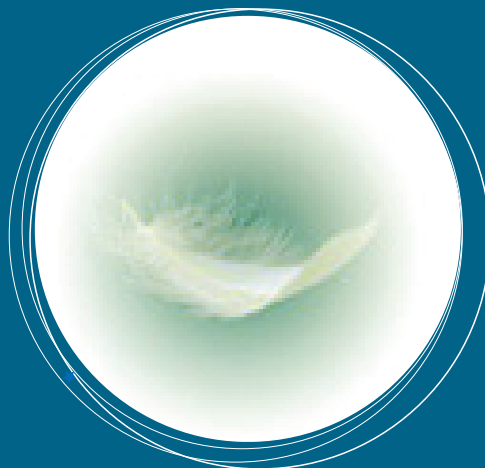


DÉCÈS

HAREL Henriette Albertine Charlotte	16/04/2012
CAVAGNA Caterina Maria	15/06/2012
HAON Odette Berthe	19/06/2012
PRADILLE Raymonde Régine	12/07/2012
GERMOT Jean-Pierre Maurice Michel	26/07/2012
FRELIN Michel Raymond	31/08/2012
MUNOZ Josette Mélanie Laurence	10/01/2013

TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

REIMUND Wolfgang Heini Léopold	07/02/2012
LLORET Patrick	19/02/2012
MONTAGUT Noël Georges	27/02/2012
LECCHINI Paulette Joséphine Livia	19/04/2012
DAUFES Maurice Aimé Jean	06/05/2012
MILESI Charles Dominique	17/07/2012
CECCHINI Adolphe	20/08/2012
LAFFONT Augusta Marcelle Marie	23/01/2013
COUDIER Denis Gustave Louis	10/03/2013
GREATREX Quintin Dick	18/03/2013
LUREAU Jean Louis Lucien	04/04/2013



NOTRE VILLAGE ET NOTRE RÉGION À L'HONNEUR !!!

Grâce à la beauté de nos paysages, plusieurs émissions de télévision ont mis notre village et notre région sur le devant de la scène !

Que ce soit un divertissement avec le programme de TF1 « Coup de Foudre au Prochain Village », une émission plus culturelle avec « des Racines et des ailes » sur FR3, ou le tournage à la Chapelle St Caprais d'une séquence d'un court métrage de 8 mn qui sera diffusé dans les salles de cinéma en levé de rideau, Castillon-du-Gard a été sous les feux des projecteurs entre avril 2012 et 2013.

Témoignage s'il en était que nous vivons dans un site merveilleux dont nous devons préserver l'authenticité.

